

**COLLECTIF CITOYEN DE DÉFENSE  
DES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES PUBLICS  
DE LA VIENNE**

**à L'ISLE JOURDAIN**

**LE SAMEDI 6 AVRIL 2019**

**JE DÉFENDS L'ÉNERGIE ET LES USAGES  
PUBLICS DE L'EAU**

La loi dite de TRANSITION ÉNERGETIQUE initiée par Ségolène ROYAL et adoptée en 2015 prévoit, dans le cadre de "la concurrence libre et non faussée" chère à la Commission Européenne, la privatisation des concessions hydroélectriques.

Suite aux luttes des hydrauliciens et de leurs organisations syndicales, le gouvernement précédent avait temporisé ce dépeçage d'un pan du Service Public de l'Énergie.

Or, le Président de la République actuel, son Gouvernement et son ex-Ministre de l'Écologie Nicolas HULOT, ont repris le dossier et décidé d'accélérer le processus de cession en prévoyant, sur la période 2018/2021, une 1<sup>ère</sup> tranche de 150 barrages EDF sur les 433.

A terme le Sud-Vienne sera impacté avec 3 de ses installations (La Roche, Chardes et Jousseau) de même que le barrage de Châtelleraut (sous régime "d'autorisation").

Ainsi, une fois de plus le patrimoine national, le bien commun, le service public vont être bradés au bénéfice d'intérêts privés dont le seul objectif sera la rentabilité financière.

De plus, cela ouvrira la voie à une dramatique perte de maîtrise publique de l'eau et de l'énergie.

**C'est inacceptable !**

**L'eau et l'énergie ne sont pas des marchandises**

**Leur accès est un droit**

**Elles doivent être mises sous maîtrise publique et  
citoyenne**

**D'autant que l'énergie hydroélectrique représente un atout considérable :**

- Elle est la deuxième source de production d'électricité en France.
- Elle constitue un levier essentiel de la transition énergétique car c'est une énergie propre, renouvelable et stockable.

- Elle permet d'éviter chaque année l'émission de 3 milliards de tonnes de CO2/an par rapport aux énergies fossiles.
- Elle constitue une base de production sûre et très adaptable aux variations de la consommation.
- Les barrages actuels, payés par le contribuable, sont amortis et produisent un KW peu cher.
- Elle contribue à l'objectif de l'équilibre du mix énergétique.

## **LES BARRAGES FONT AUSSI VIVRE TOUT UN ECOSYSTÈME**

Ils sont nécessaires pour l'agriculture locale, l'irrigation, l'approvisionnement en eau potable, la gestion des crues et en particulier chez nous dans le Sud-Vienne où ils assurent la sécurité de la centrale nucléaire de Civaux refroidie par l'eau de la Vienne.

Leur gestion publique est indispensable pour l'aménagement du Territoire et toutes les activités dont l'aménagement des berges, le tourisme, les bases de loisirs, etc...

Cette privatisation est dangereuse. Elle n'est ni nécessaire ni obligatoire. En effet des pays ont refusé cette mise en demeure de la commission européenne.

Les citoyennes et citoyens, les élu.e.s, les organisations syndicales, les agents de l'Energie et les associations de la Vienne sont mobilisés pour refuser ces privatisations qui, de surcroît sont décidées sans concertation et contre l'intérêt général de la population.

Face à ce défi, un collectif citoyen s'est constitué lors d'une réunion publique le 18 janvier dernier à l'Isle Jourdain qui a rassemblé plus de cent personnes.

- Il a pris diverses initiatives dont des lettres à tous les élus, municipaux, départementaux, régionaux, députés, sénateurs, etc...
- Il a fait réaliser une banderole,
- Il a lancé une pétition papier et informatique <http://chng.it/dgGhj5S4sr>

***Il vous appelle à un grand rassemblement à***

**L'ISLE JOURDAIN**

**SAMEDI 6 AVRIL 2019**

**15h place d'Armes**

**en vue de former une chaîne humaine sur le viaduc** Contact: [barragespublics86@gmail.com](mailto:barragespublics86@gmail.com)